

► Information générale

Cours	
Titre	Fondements de la criminologie 2
Nombre de crédits	3 (/6)
Sigle	CRI 67502
Faculté / École / Département	École de criminologie
Trimestre	Hiver
Année	2025
Type de formation	Année propédeutique – maîtrise en criminologie
Déroulement du cours	En présence, C-4141 (pavillon Lionel-Groulx)
Charge de travail hebdomadaire	3 heures de cours (jeudi, de 12h30 à 15h30) + lectures

Enseignant(e)	
Nom et titre	Rémi Boivin, professeur titulaire à l'École de criminologie
Coordonnées	remi.boivin@umontreal.ca bureau C-4115 (pavillon Lionel-Groulx)
Disponibilités	Sur rendez-vous

Description du cours	
Description simple	Ce séminaire portera sur les notions de base en criminologie.
Description détaillée	<p>Si le cours vise avant tout à vous donner l'occasion d'acquérir et d'approfondir les « fondements de la criminologie », il a aussi été conçu pour vous impliquer dans le cheminement intellectuel de la maîtrise. La session d'hiver est consacrée à la sociocriminologie, c'est-à-dire à l'idée de réfléchir au crime et à la déviance d'un point de vue social, ce qui est complémentaire aux approches psychologiques qui se concentrent plus sur l'individu. Autrement dit, la perspective reconnaît que chaque être humain prend des décisions calculées, mais spécifie que ces décisions sont aussi prises en fonction de facteurs externes. Nous aborderons des concepts-clés à la criminologie, comme la dissuasion et l'opportunité criminelle. La majorité des séances de cours commenceront par de brèves présentations magistrales et seront suivies de discussion des lectures de la semaine. La participation des étudiants est essentielle.</p> <p>Plusieurs moyens seront utilisés pour vous introduire à la pensée sociocriminologique. Ainsi, les étudiants et détenteurs d'une maîtrise en criminologie doivent être critiques par rapport à la littérature scientifique disponible, ce pour quoi la présentation en équipe de 2 d'un article scientifique est prévue à la fin de la session. Cette présentation sera enregistrée. Dans la même optique, les étudiants seront invités à se prononcer par écrit à propos de l'actualité sociale au cours de la session. Les étudiants devront prendre part à 3 débats lors de la session ; les sujets et les positions seront imposés, ce qui veut dire qu'ils devront développer leur pensée critique afin de défendre une position qui ne correspond pas nécessairement à leur opinion personnelle. Le but est de les amener à comprendre que le rôle du chercheur en criminologie est de tendre vers la neutralité et de comprendre d'autres points de vue.</p>

Place du cours dans le programme

Le cours est obligatoire pour tous les candidats à la M. Sc. qui ne sont pas titulaires d'un B. Sc. en criminologie ou de son équivalent. Il s'agit de la deuxième partie d'un cours d'introduction à la pensée criminologique.

Apprentissages visés

Objectifs généraux

- Le premier objectif de ce cours est de compléter le socle commun de connaissances autour des notions fondamentales en criminologie que vous avez préalablement acquies dans le cadre du premier séminaire de « Fondements ».
- Le deuxième objectif de ce cours est de continuer à développer une autonomie (du grec autonomos : « qui se régit par ses propres lois ») « critique » sur les principaux « fondements » de la criminologie.

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, vous serez capable de :

- 1) Identifier les différentes approches sociologiques en criminologie ;
- 2) Les évaluer, et vous les approprier, de façon critique, en tenant compte des perspectives théoriques concurrentes ;
- 3) Produire un essai théorique sur un objet d'étude précis répondant aux critères de rigueur d'un travail intellectuel et scientifique.

► Évaluations

Dates	Activités	Critères d'évaluation	Pondérations
- (les dates seront précisées au 2 ^e cours)	Débats	Les critères seront présentés et discutés en classe.	3 X 15%
20 mars 2025 (présentation enregistrée)	Présentation orale : article scientifique	Les critères seront présentés et discutés en classe.	20%
Remise le 24 avril à 12h30	Essai écrit : La sociocriminologie au cinéma	Les critères seront présentés et discutés en classe.	25%
	Participation aux échanges en classe		10%

Toutes les remises doivent être faites via Studium. Les copies papier ne seront pas acceptées.

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant(e) peut apporter des modifications à la pondération relative des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant(e) doit obtenir l'appui de la majorité des étudiant(e)s de sa classe. Veuillez vous référer à [l'article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à [l'article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des [services des bibliothécaires disciplinaires](#). Toutes les lectures seront disponibles sur la page Studium du cours.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Services des bibliothèques UdeM	https://bib.umontreal.ca
Soutien aux étudiants en situation de handicap	http://bsesh.umontreal.ca/

Consignes et règles pour les évaluations

Absence à une évaluation	Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée au responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut pas dépasser cinq jours.
Dépôts des travaux	Les remises de toutes les évaluations doivent être faites par courriel.
Matériel autorisé	Les étudiants ont droit à toutes leurs notes et à tout matériel pertinent.
Qualité de la langue	La qualité du français est importante. Un total de 10 % de la note finale d'un travail peut être retranché si le français n'est pas soigné.
Seuil de réussite exigé	Le barème de notation adopté par l'Assemblée départementale de l'École de criminologie et utilisé dans la première partie du cours sera utilisé.
Utilisation de contenus générés par IA	L'utilisation de contenus générés par un système d'intelligence artificielle (comme ChatGPT) est interdite, à moins d'autorisation explicite à l'occasion d'une évaluation. Il s'agit d'une forme de plagiat sanctionnée par l'Université de Montréal.

Grille de conversion des pourcentages

Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	passable	54
1	D		50
0	E	échec	-de 50

► Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

Que vous soyez étudiant(e) régulier(ère), étudiant(e) libre ou étudiant(e) visiteur(se), connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

Politique-cadre sur l'intégration des étudiant(e)s en situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiant(e)s en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque école ou faculté.

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un(e) étudiant(e) du cours.

Site Intégrité

<https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

Les règlements expliqués

<https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>

► **Calendrier**

Séances (dates et titres)	Contenus	Activités	Lectures et travaux
Introduction 9 janvier 2025	Présentation du plan de cours La sociologie du crime		Références suggérées : Leman-Langlois, S. (2022). <i>La sociocriminologie</i> , 2e édition. Les Presses de l'Université de Montréal. Introduction et chapitre 1 (pp.7 à 52) Robert, P. (2005). <i>La sociologie du crime</i> . Paris : La Découverte. (chapitre 1, pp. 15-38) Balado (En)quête de criminologie, épisode 9 (La réinsertion sociale)
16 janvier 2025	Pas de cours		
Fondements 23 janvier 2025	La perspective fonctionnaliste Le structuralisme Les associations différentielles	1 ^{ère} partie : exposé magistral des principales notions 2 ^e partie : discussion autour des lectures	Lecture obligatoire : Papachristos, A.V. (2009). Murder by structure: Dominance relations and the social structure of gang homicide. <i>American Journal of Sociology</i> , 115(1), 74-128. Lectures suggérées : Leman-Langlois, S. (2022). <i>La sociocriminologie</i> , 2e édition. Les Presses de l'Université de Montréal. Chapitre 2 (pp. 53-66) Durkheim, É. (1894 (1970)). Le crime, phénomène normal. Reproduit dans Szabo, D. & Normandeau, A. (eds.). <i>Déviante et criminalité</i> . Paris : Librairie Armand Colin, pp. 76-82. Brodeur, J.P. & Leman-Langlois, S. (2011) Surveiller et punir (1976). <i>Criminologie</i> , 44(1), 19-43.
Soutenance de thèse de doctorat 30 janvier 2025 13h00		Présentation par Marie-Ève Dubois	

C-7149			
La prévention du crime 6 février 2025		1 ^{ère} partie : débat 2 ^e partie : Conférence par Étienne Blais	
Justice et communication non verbale 13 février 2025		1 ^{ère} partie : débat 2 ^e partie : Conférence par Vincent Denault	
Choix rationnel et rationalité limitée 20 février 2025	Le choix rationnel en criminologie. L'idée que les choix sont guidés par les conséquences	1 ^{ère} partie : débat 2 ^e partie : discussion autour des lectures	Lecture obligatoire : Clarke, R.V. & Mayhew, P. (1988). The British gas suicide story and its criminological implications. <i>Crime and Justice</i> , 10, 79-116. Lectures suggérées : Leman-Langlois, S. (2022). La sociocriminologie, 2e édition. Les Presses de l'Université de Montréal. Chapitre 2 (66-100) Felson, M. & Boba, R. (2010). <i>Crime and everyday life</i> , 4th edition. Thousand Oaks, CA : Sage. (Chapitre 2, pp.25-48).
27 février 2025	Pas de cours		
6 mars 2025	Pas de cours – semaine de lecture		
Déontologie policière 13 mars 2025		1 ^{ère} partie : débat 2 ^e partie : Conférence sur la déontologie policière	
Approches économiques 20 mars 2025	La prise de décision en criminologie	1 ^{ère} partie : débat	Lecture obligatoire : Levitt, S.D. (2004). Understanding why crime fell in the 1990s: Four factors that explain the decline and six that do not. <i>Journal of Economic Perspectives</i> , 18(1), 163-190.

<p>** Remise présentation orale</p>		<p>2^e partie : discussion autour des lectures</p>	<p>Lectures suggérées :</p> <p>Becker, G.S. (1974). Crime and punishment: An economic approach. Reproduit dans Becker, G.S. & Landes, W.M. (eds.). <i>Essays in the economics of crime and punishment</i>. New York : National Bureau of Economic Research.</p> <p>Levitt, S.D. & Dubner, S.J. (2006). Pourquoi les dealers de drogue vivent-ils encore chez leur maman? (<i>Freakonomics</i>). Montréal : Les Éditions Transcontinental. (Chapitre 3, pp.105-129).</p>
<p>Dissuasion 27 mars 2025</p>	<p>La dissuasion comme élément central au système judiciaire</p> <p>L'approche par des données probantes</p>	<p>1^{ère} partie : débat</p> <p>2^e partie : discussion autour des lectures</p>	<p>Lecture obligatoire :</p> <p>Dau, P.M., Vandeviver, C., Dewinter, M., Witlox, F. & Vander Beken, T. (2023). Policing directions: A systematic review on the effectiveness of police presence. <i>European Journal on Criminal Policy and Research</i>, 29, 191-225.</p> <p>Lectures suggérées :</p> <p>Cusson, M. (1998). <i>Criminologie actuelle</i>. Paris : Les Presses Universitaires de France. (Chapitre 8, pp. 137-159).</p> <p>Nagin, D.S. (2013). Deterrence : A review of the evidence by a criminologist for economists. <i>Annual Review of Economics</i>, 5, 83-105.</p> <p>Beccaria, C. (1764 (2002)). <i>Des délits et des peines</i> (extraits).</p>
<p>Sociologie de la police 3 avril 2025</p>	<p>Recherche sur, par et pour la police</p> <p>La police comme objet d'étude</p>	<p>1^{ère} partie : débat</p> <p>2^e partie : discussion autour des lectures</p>	<p>Lecture obligatoire :</p> <p>Boivin, R. (2025). <i>L'intervention policière : Emploi de la force et enjeux actuels</i>. Montréal : Les Presses de l'Université du Québec.</p> <p>Lectures suggérées :</p> <p>Brodeur, JP. (2003). <i>Les visages de la police</i>. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal (chapitre 9, pp. 283-308)</p>

			<p>Fortin, F., Bérubé, M & Dupont, B. (2018). Comment (la) Criminologie s'est approprié la police et la sécurité : émergence et diversification thématique. <i>Criminologie</i>, 51(1), 317-342.</p> <p>Jobard, F. & De Maillard, J. (2015). <i>Sociologie de la police</i>. Paris : Armand Collin (Introduction, pp. 7-19).</p>
<p>La communauté 10 avril 2025</p>	<p>La trilogie des facteurs : individus, situations, contextes</p> <p>La désorganisation sociale</p>	<p>1^{ère} partie : débat</p> <p>2^e partie : discussion autour des lectures</p>	<p>Lecture obligatoire</p> <p>Sampson, R.J. & Groves, W.B. (1989). Community structure and crime: Testing social-disorganization theory. <i>American Journal of Sociology</i>, 94(4), 774-802.</p> <p>Lecture suggérée :</p> <p>Leman-Langlois, S. (2022). <i>La sociocriminologie</i>, 2e édition. Les Presses de l'Université de Montréal. Chapitres 3 et 4 (pp. 101-149)</p> <p>Kubrin, C.E. & Mioduszewski, M.D. (2019). Social disorganization theory : Past, present and future (pp. 197-211). In Krohn, M.D., Hendrix, N., Hall, G.P. & Lizotte, A.J. (eds). <i>Handbook on Crime and Deviance</i>, 2nd edition. Londres : Springer Nature.</p>
<p>Sous-cultures et crime organisé 17 avril 2025</p>		<p>1^{ère} partie : débat</p> <p>2^e partie : Conférence par Valentin Pereda</p>	
<p>Les sciences forensiques 24 avril 2025</p>		<p>Conférence par Olivier Ribaux et Quentin Rossy (à confirmer)</p>	
<p>** Remise essai écrit</p>			

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant(e) peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant(e) doit obtenir l'appui de la majorité des étudiant(e)s de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#)

